

M. Vincent. Dollard  
25, rue de Savoie  
67120 Molsheim

Molsheim le 03 mars 2020

à

Monsieur le président de la fédération départementale de pêche du Bas-Rhin

Objet : Réflexions d'un adhérent.

Monsieur,

Pêcheur par filiation je suis depuis de nombreuses années membre actif de l'AAPPMA Molsheim et j'ai vécu avec satisfaction, en 2018, la mise en place de la carte interfédérale URNE qui m'offrait, à l'époque, un domaine de pêche élargi et ce à un prix attractif de 96 Euros.

Je suis au regret de constater que « l'état de grâce » n'aura duré que 2 ans puisque dès cette année le prix de la carte pour une personne majeure a été gonflé de 4 Euros soit une augmentation de plus de 4 %.

Etant malchanceux de nature il se trouve que l'AAPPMA Molsheim, commune où j'habite, a décidé, pour des raisons qui lui appartiennent, de se retirer du système interfédéral. Il me restait donc quatre solutions à envisager :

- prendre une carte annuelle à Molsheim (93 Euros) et ne pouvoir pratiquer ma passion que sur le domaine public et les lots de cette association,
- prendre une carte dans une association adhérent à URNE (100 Euros) mais ne plus pouvoir pêcher à Molsheim,
- prendre les deux cartes (156,8 Euros) pour jouir d'une prestation presque similaire à celle qui me revenait à 96 Euros l'année dernière. Je dis presque similaire car d'autres associations (dans le Bas-Rhin et d'autres départements) ont également décidé de quitter URNE en 2020.
- vendre mon matériel sur le Bon Coin et me mettre au golf qui sera bientôt moins onéreux que la pratique de la pêche.

Mordu comme je suis (il vaut encore mieux en rire) j'ai naturellement opté pour la troisième solution car il est humainement difficile de revenir sur ce que l'on croyait naïvement acquis (je n'exclus cependant pas de me mettre au golf...). Mais c'est là que la goutte d'eau qui manque parfois dans nos rivières et nos canaux, celle qui fait cependant déborder le vase, est tombée. En achetant ma carte à Molsheim (après en avoir acheté une première dans une association affiliée URNE) j'ai découvert avec stupéfaction que j'étais tenu de payer une deuxième fois la part perçue par la fédération (27.8 Euros). Veuillez excuser l'expression mais si l'on ajoute cela à l'augmentation de 4 Euros citée précédemment j'appelle cela du racket organisé.

Après avoir discuté longuement avec deux présidents d'association qui m'ont sans détour évoqué une certaine volonté d'ingérence de votre fédération dans leur gestion, en particulier financière, et une volonté parfois illégitime de mettre les étangs privés dans « le pot commun » URNE je me suis résolu à appeler la fédération. J'ai pu discuter longuement avec l'un de vos subordonnés visiblement très au fait de ce dossier

puisque selon ses dires je suis loin d'être le premier à m'inquiéter de ce problème. Il a répondu à mes questions de manière très professionnelle avec les arguments suivants :

- l'augmentation de 4 Euros est une décision de niveau national,
- la décision de faire payer la taxe fédération pour chaque carte achetée (mesure mise en place en 2018 concomitamment à la création d'URNE) serait justifiée par la possibilité d'acheter sa carte via Internet,
- la fédération ne fait pas d'ingérence dans la gestion des associations mais se contente de leur rappeler les obligations du statut d'AAPPMA en particulier dans le domaine de la PMA (Protection du Milieu Aquatique).

Ces réponses appellent néanmoins quelques remarques :

- dans un système dit fédéral une augmentation annuelle de 4 % doit me semble-t-il être présentée et approuvée en assemblée générale ou particulière. Les fédérations départementales (dont la vôtre), présentes à ces réunions, ne subissent donc pas cette décision mais la cautionnent,
- la possibilité d'acheter sa carte par internet devrait être une mesure tendant à faire baisser son prix. La dématérialisation supprime au moins une étape (les associations), évite ainsi des opérations intermédiaires et c'est l'acheteur lui-même qui imprime sa carte de pêche à ses frais. Comble de l'ironie je suis allé acheter mes deux cartes de pêche dans les locaux des associations concernées (comme avant et donc sans recours à Internet) pour profiter d'un moment de convivialité dont notre société manque semble-t-il beaucoup. Cela aussi s'appelle le « Vivre Ensemble » dont on nous parle tant,

Enfin pour ce qui est de rappeler les associations à leur devoir en matière de Protection du Milieu Aquatique j'aimerais savoir ce que votre fédération fait réellement dans ce domaine. J'ai parcouru votre site Internet de long en large et je n'y ai rien trouvé de concret. Il serait urgent et utile de créer une rubrique consacrée à ce domaine particulier et important (au regard du montant de la CPMA qui à ma connaissance ne tombe pas dans les poches des associations) avec évidemment mention des lieux, dates de travaux et montants financiers dédiés, ce afin que vos membres puissent concrètement se rendre compte de l'ampleur des chantiers en cours pour peu qu'il y en ait. Si vous êtes en manque d'idées je peux vous en proposer quelques-unes :

- depuis les années 70 (apogée du grand remembrement et construction sur le Rhin des barrages de Gamsheim (1974) et d'Iffezheim (1978)) ce fleuve et les cours d'eau de la plaine d'Alsace ont été canalisés et/ou déviés pour se jeter en aval des barrages. Cela a provoqué une accélération des débits à la fois propice aux inondations (ce n'est pas la seule cause) mais aussi à la disparition des frayères naturelles. Plutôt que de dépenser des sommes considérables (pour ne pas dire scandaleuses) en alevinage ou pour caresser l'espoir de faire revenir le saumon (les comptages de la passe à poisson de Gamsheim sont éloquentes) ne serait-il pas plus judicieux d'utiliser cet argent pour recréer des frayères naturelles (pas pour le saumon mais pour les espèces endémiques de notre région). Par exemple remettre en eau les bras morts (portant maintenant sinistrement leur nom) qui existent encore sur des rivières telles que la Bruche, la Moder, la Sauer, l'Eberbach etc... L'AAPPMA de Molsheim, à son petit niveau, a proposé de réaliser des zones d'enrochement pour casser le cours de la Bruche et créer ainsi des endroits calmes favorables au frai, cela lui a été refusé alors qu'on l'accuse de ne rien vouloir faire pour la PMA,
- je pêche dans le Bas-Rhin plusieurs fois par semaine et ce depuis 9 ans que je suis à Molsheim et je n'ai été contrôlé qu'une seule fois par un garde pêche de la fédération. A titre de comparaison j'ai pêché plusieurs années en Allemagne et les contrôles, sans être systématiques, étaient beaucoup plus fréquents. Une présence sur le terrain plus régulière de vos gardes-pêches leur permettrait peut-être, outre le fait de verbaliser bon nombre de personnes en situation illégale, de voir la multitude de tuyaux (en installation fixe ou amovible) qui viennent pomper l'eau dans nos rivières et nos canaux. Que ce soit des agriculteurs pour leurs champs, des particuliers pour leur jardin

voire des communes pour leur terrain de football, il suffit de se promener le long du canal de la Bruche pour constater l'ampleur des dégâts. Je ne parle plus d'une goutte d'eau comme précédemment mais d'une quantité significative de mètres cubes qui manquent cruellement chaque été à nos rivières.

- quelques centaines de « bonnets rouges » ont réussi à faire avorter le projet d'Ecotaxe (mesure environnementale de niveau national tout comme la PMA). Une fédération qui regroupe près de 1.600.000 adhérents (deuxième fédération sportive de France) pourrait certainement peser plus auprès des instances nationales et internationales pour lutter par exemple contre la pollution agricole (engrais et pesticides) ou la pêche commerciale de certaines espèces (civelles). Il est malheureusement beaucoup plus facile et moins dangereux de rester passif et d'appliquer avec courage et détermination toutes les interdictions ou mesures restrictives qui frappent les pêcheurs amateurs.
- par le biais de « Génération Pêche » la fédération est partenaire du Tour de France. Cela représente certainement un certain investissement financier et je pense que, quitte à dépenser de l'argent pour attirer de nouveaux membres, il y a de meilleures vitrines que celle du cyclisme (loin d'être un modèle en terme de propreté et d'éthique sportive). La visibilité médiatique est inexistante (cela fait des années que je regarde cet événement à la télé sans avoir noté une seule fois l'implication de la fédération) et ce ne sont pas les supporters néerlandais postés dans l'Alpe d'Huez qui viendront pêcher chez nous. Utilisez plutôt cet argent au profit des AAPPMA qui organisent des activités jeunesse (écoles de pêche, ateliers nature, compétitions....), les pêcheurs de demain n'en respecteront que mieux leur environnement. La fédération n'y perdra que quelques invitations (bien entendu équitablement réparties) sur une étape du Tour de France mais y gagnera certainement en nombre d'adhérents écoresponsables.
- de manière plus anecdotique et moins liée à la PMA vos agents pourraient également inciter certains riverains de cours d'eau du domaine public (canal de la Bruche par exemple) à appliquer la servitude de marchepied (Code général de la propriété des personnes publiques, articles L2131-2 et L2131-4). Si cela n'est pas directement de son ressort la fédération se doit pourtant d'agir auprès des autorités concernées, à savoir les préfetures. Les amendes encourues par les réfractaires peuvent aller jusqu'à 4500 Euros. Ce n'est pas parce que cet argent n'atterrira pas dans vos caisses qu'il ne faut rien faire. Cela permettrait au moins aux pêcheurs d'exercer pleinement le droit pour lequel ils cotisent de plus en plus cher, droit que la fédération qui touche une part substantielle (pour ne pas dire prohibitive) de cet argent se devrait de leur garantir.

En résumé, essayez de faire au mieux le travail pour lequel vous êtes rémunérés (à ma connaissance vous n'êtes pas bénévoles comme les responsables d'associations) et laissez vivre ces dernières sans qui vous n'existeriez pas. Les pêcheurs, qui sont le socle du système et qui le financent, vous en seront reconnaissants. Je ne suis le porte-parole de personne mais suite aux échanges informels que j'ai pu avoir avec nombre de personnes passionnées comme moi je pense que la fédération pousse le bouchon un peu trop loin..... et la formule est tout sauf humoristique.

Je sais par expérience que ma lettre ne vous fera pas réagir car vous êtes trop confortablement assis sur vos certitudes mais je m'autorise tout de même à vous témoigner le respect que vous refusez aux membres actifs de votre fédération.



Copie à : M. le président de l'AAPPMA Molsheim